



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2012**

L'an deux mille douze, le 23 janvier à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE, Mrs GRENON, DOUBLET, GAILLARD, MACHEFERT, MAYAU Vice présidents,

Mmes, BOURSIQUOT, TURGNE, SIGNAT, MILLERAND Mrs BACHEREAU, GANDAUBER, MACAUD, MICHAUD J, FRANÇOIS, GRELAUD, LUTARD, MAJEAU, LOURDE, MICHAUD R., BUREAU, GRADAIVE, RAGEAU, ROULIN, LOUVET, POCH, DRUGEON, GAILLOT

Excusés : Mrs MOREAU, AUBERT (remplacé par M. PAVARINO), ROULIN

Date de la convocation : 4 janvier 2012.

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MACAUD.

En préambule de ce conseil, Frédéric FEILLE, ingénieur en prévention des risques professionnels au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et Sabrina GAILLARD, ACMO communautaire ont présenté la démarche de prévention des risques engagée par la CDC et 15 communes.

APPROBATION PV DU 17 NOVEMBRE 2011.

Adopté à l'unanimité.

DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE PIG 2012 – 2013.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a confié au Pays de Saintonge Romane une délégation de maîtrise d'ouvrage pour les PIG 2010-2011 et qu'en parallèle une pré-étude opérationnelle d'une OPAH a été réalisée. Cette dernière sera sans suite dans la mesure où l'ANAH nous a fait savoir qu'elle ne disposait pas de budget pour subventionner ce type d'opération.

Monsieur le Président précise qu'il convient de confier au Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane de porter, dans un souci de cohérence territoriale, de simplification et de

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

clarté de gestion, le PIG 2012 – 2013 pour le compte de notre Communauté de Communes, de la Communauté de Communes du Pays Buriaud, de la Communauté de Communes du canton de Gémozac et de la Communauté de communes Seudre et Arnoult.

Cette délégation qui portera sur la gestion administrative, financière et technique du programme PIG 2012-2013 sera matérialisée par un avenant prolongeant la précédente convention de maîtrise d'ouvrage.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX NIEUL LES SAINTES. Demande subvention CG 17

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que les travaux d'aménagement aux abords de l'ancienne laiterie continuent. A ce titre, un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général est à déposer pour les travaux à réaliser en zone Est et Ouest.

- Zone Est : Montant des travaux : 60 110 € - Subvention 25% : 15 027,50 €
- Zone Ouest : Montant des travaux : 60 200 € - Subvention 25% : 15 050 €

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX TRIZAY. Demande de subvention CG 17.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la deuxième phase des travaux d'aménagement des abords de l'église de Monthéroult va débuter. A ce titre, il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

Montant des travaux 66 056,15 € – Subvention au titre du fonds touristique à 33% : 22 016 €

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX TRIZAY. Demande de subvention DETR.

Sur demande de la commune de TRIZAY, Monsieur le Président précise que les travaux d'aménagement des abords de l'église de Monthéroult répondent aux critères d'éligibilité à la DETR dans le cadre des actions pour le développement environnemental et touristique.

Il convient de déposer un dossier auprès de la sous-préfecture au titre des attributions 2012, sachant que les conditions d'attributions ne sont pas encore fixées.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Montant des travaux : 66 056,15 €
Subvention CG 17 sollicitée : 22 016 €
Subvention DETR sollicitée (base 25%) : 16 514 €
Autofinancement CDC : 27 526,15 €

Adopté à l'unanimité

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

SUBVENTION P'TITS CŒURS DE SAINTONGE.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a reçu de la CAF une subvention de 12 000 euros pour 2011 puis pour 2012 concernant un soutien sur un appel à projet afin d'accompagner et mobiliser des projets autonomes de jeunes.

Olivier LARREGAIN va donc prendre en charge le local « jeunes », ouvert avec la collaboration de la commune de BEURLAY.

Pour cette action, il est proposé de reverser 11 000 euros au secteur jeunesse.

Adopté à l'unanimité

SUBVENTION ASSOCIATION DES JEUNES DE SOULIGNONNES.

Dans la continuité de la délibération précédente, Monsieur le Président propose de verser les 1 000 € restant sur les 12 000 €, à l'association ADJS en charge de faire fonctionner le local jeunes mis à disposition par la commune de Soullignottes.

Adopté à l'unanimité

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2012.

Monsieur le Président présente le tableau des attributions pour 2012 et sollicite son adoption par les membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES.

Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Par décision en date du 19 décembre 2011, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques a nommé les membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge.

Monsieur le Président le présente aux membres du Conseil Communautaire et précise que les élus le trouveront en pièces annexes à leur dossier de conseil.

Schéma de Coopération Intercommunale. Monsieur le Président puis Monsieur DOUBLET présentent l'évolution de ce dossier sensible.

Acquisition d'une lame niveleuse. Plusieurs communes ont fait part à Tony CHAINTRIER de leur intention de lui confier des travaux de débarnage. A cet effet, une consultation a été réalisée auprès des Ets RABAUD à Sainte Cécile (85110). Le devis est en pièce jointe du dossier de conseil. Monsieur le Président après un tour de table sollicite l'avis du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité

Autorisation de mandatement avant vote du budget. Monsieur le Président propose de délibérer sur les dépenses suivantes avant vote du budget :

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

Budget Principal : art 1328-69 : Remboursement prêts CAF pour un montant de 16 240 €
Budget Ordures Ménagères : art 2188-36 : Acquisition conteneurs pour un montant de 30 000 €

Adopté à l'unanimité

Représentation au Comité Syndical du Pays de Saintonge Romane. La Mairie de Beurlay nous signale un changement de représentant de la commune lors des réunions du Comité Syndical. Madame Christelle JARRIGE est remplacée par Monsieur Christophe PALLIGEN demeurant 21, rue Chauroy 17250 BEURLAY.

Adopté à l'unanimité

Base minimum de cotisation foncière des entreprises. Par circulaire en date du 16 janvier 2012, la Direction Départementale des Finances Publiques, nous demande de délibérer sur l'éventualité « *d'accorder aux redevables dont le montant hors taxe des recettes ou chiffre d'affaires au cours de la période de référence est inférieur à 10 000 Euros, une réduction de leur base minimum dans la limite de 50%* ».

Après en avoir entendu Monsieur le Président exposer les raisons de son hostilité à cette mesure et après en avoir délibéré, Monsieur le Président soumet cette décision à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

Rejeté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 H.

Fait à Saint Porchaire, le 7 février 2012.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.